

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2223

26 juillet 2016

### SOMMAIRE

Café Little Pub S.à.r.l. ....	106658	MRO Holding S.à r.l. ....	106704
Capital Bay Development S.à r.l. ....	106674	Msteel S.A. ....	106701
CEP IV Investment 10 S.à r.l. ....	106666	Naka Invest S.A. ....	106662
Chancel Holding S.C.A. ....	106696	Naka Invest S.A. ....	106663
Contemporary Investments S.A. ....	106681	NATIXIS Luxembourg Investissements ....	106658
Dokiliko S.à r.l. ....	106702	NATIXIS Luxembourg Investissements ....	106664
DSN Events A.S.B.L. ....	106698	NATIXIS Luxembourg Investissements ....	106665
DS Turkey 9 S. à r. l. ....	106693	NBIM Antoine CHF S.à r.l. ....	106664
Episo 3 Chevre JV S.à r.l. ....	106699	NBIM Antoine S.à r.l. ....	106665
European Property Soparfi 1 S.à r.l. ....	106695	Nice Merchandise SA ....	106662
Fimat ....	106658	Nice Merchandise SA ....	106662
IK Investment Partners II S.à r.l. ....	106658	Nicotra Gebhardt Holding S.A ....	106661
John Holdings S.A. ....	106658	NN Investment Partners Luxembourg S.A. ..	106660
Kano S.A. ....	106660	Norama Real Estate Holdings ....	106665
KB Private S.A. SPF ....	106691	North American Properties Investment, S.à r.l.	106662
Kids Care Gestion S.à r.l. ....	106659	North American Ventures Capital S.à r.l. ...	106663
Kleopatra Holdings GP S.A. ....	106659	NW G 1 S.à r.l. ....	106661
Lazada Group S.A. ....	106660	Olicontrol International S.A. ....	106663
LSF 19 S.à r.l. ....	106689	Olicontrol International S.A. ....	106663
LSREF4 Garibaldi Investments S.à r.l. ....	106689	Olicontrol International S.A. ....	106663
Luxembourg Investment Company 21 S.à r.l.	106660	Oracle CAPAC Finance S.à r.l. ....	106662
Medoc, s.à r.l. ....	106661	OSS CCS III S.à.r.l. ....	106661
MIB MP Leipzig ....	106661	Paunsdorf/Zwickau Arcaden ....	106664
Monterey Bay S.à r.l. ....	106659	St.James's Place European S.à r.l. ....	106664
MORADA BAY S.à r.l. ....	106659	Tressar Investment S.A. ....	106665

**Café Little Pub S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9240 Diekirch, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 mai 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016116031/11.

(160090178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

**Fimat, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.727.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016116115/10.

(160090124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

**IK Investment Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016116199/9.

(160090368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

**John Holdings S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 53, Marie-Adelaide.

R.C.S. Luxembourg B 175.033.

## EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 26 mai 2016 que:

- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 53, Marie-Adelaide L-2128 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 mai 2016.

Référence de publication: 2016116218/14.

(160090372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

**NATIXIS Luxembourg Investissements, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016116337/10.

(160089698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

**Kids Care Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.108.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 26/05/2016.

Référence de publication: 2016116226/10.

(160089865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

**Kleopatra Holdings GP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.839.

Suite au Conseil d'administration du 22 avril 2016, les membres du conseil ont pris connaissance:

- De la démission de Monsieur William Kourakos, né le 4 mars 1955 à Maine, États-Unis, avec adresse professionnelle à Perella Weinberg Partners, 767 Fifth Avenue, New York, NY 10153, en qualité d'administrateur de classe A de la Société à compter du 20 avril 2016.

Résultant de la décision susmentionnée, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Patrick L.C. van Denzen, Administrateur A
- Monsieur Alexis Pourchet, Administrateur A
- Monsieur Florian Kawohl, Administrateur A
- Monsieur Bruno Deschamps, Administrateur A
- Monsieur Jason Clarke, Administrateur A
- Madame Gwenaëlle Cousin, Administrateur B
- Monsieur Fabrice Rota, Administrateur B
- Monsieur Julien Goffin, Administrateur B
- Monsieur Christoph Tschepe, Administrateur B
- Monsieur Sébastien Rimlinger, Administrateur B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kleopatra Holdings GP S.A.

Sébastien Rimlinger

*Administrateur B*

Référence de publication: 2016116227/26.

(160089724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

**Monterey Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding unipersonnelle.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 194.262.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016116316/9.

(160089945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

**MORADA BAY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 201.326.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016116317/9.

(160089946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

**Kano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 155.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2016116228/13.

(160089556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**Lazada Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 195.318.

**EXTRAIT**

En date du 5 avril 2016 le conseil d'administration de la Société a décidé:

- de nommer Monsieur Stein Jakob OEIE, né le 14 janvier 1979 à Moide (Norvège), avec adresse professionnelle au 25 Woking Road, #02-03, 138703 Singapour, en tant que délégué à la gestion journalière (Président) avec effet immédiat avec un pouvoir de signature unique agissant dans les limites de ses pouvoirs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016116242/13.

(160089941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**Luxembourg Investment Company 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R.C.S. Luxembourg B 192.187.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un contrat de cession signé en date du 28 avril 2016 que 3.750 parts détenues par la fondation FUNDATION CANABRAVA, ont été cédées à la société CASTLE MANAGEMENT SERVICES LTD, immatriculée auprès du RAF Offshore, sous le numéro A232/03/10/2083 et ayant son siège social au 31291 - Ras Al Khaimah, Dubai, United Arab Emirates.

La société CASTLE MANAGEMENT SERVICES LTD, détient désormais 3.750 parts sociales de la société Luxembourg Investment Company 21 S.à r.l.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016116259/16.

(160089687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**NN Investment Partners Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 98.977.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

NN Investment Partners Luxembourg S.A.

Par délégation

Référence de publication: 2016116348/12.

(160089956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**Medoc, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 1, rue Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 109.025.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016116310/9.  
(160089851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**MIB MP Leipzig, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**  
Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 137.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016116312/9.  
(160089806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**Nicotra Gebhardt Holding S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 137.316.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de la société ERGON CAPITAL PARTNERS II, société anonyme, ayant son siège au 24, Avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016116323/10.  
(160089739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**OSS CCS III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 133.546.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 mai 2016.  
OSS CCS III S. à r.l.  
Van Arkel Christiaan Frederik  
*Gérant B*  
Référence de publication: 2016116366/14.  
(160090311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**NW G 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 175.664.

Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.  
*Pour la société*  
*Un mandataire*  
Référence de publication: 2016116351/12.  
(160089526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**North American Properties Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 148.509.

—  
EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société a pris note que:

- L'associé unique de la Société a changé sa dénomination en Akros Global Opportunities S.A. SICAV-FIS;
- Le siège social de l'associé unique a été transféré au 2, boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016116332/15.

(160089743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**Naka Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 172.007.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016116335/9.

(160089551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**Nice Merchandise SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 138.386.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016116345/10.

(160090307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**Nice Merchandise SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 138.386.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016116346/10.

(160090308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**Oracle CAPAC Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.273.

—  
Les comptes annuels au 31 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016116357/10.

(160090165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**North American Ventures Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 162.841.

—  
EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société a pris note que:

- L'associé unique de la Société a changé sa dénomination en Akros Global Opportunities S.A. SICAV-FIS;
- Le siège social de l'associé unique a été transféré au 2, boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016116333/15.

(160089896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**Naka Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 172.007.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016116336/9.

(160089552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**Olicontrol International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.615.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016116361/10.

(160089918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**Olicontrol International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.615.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016116362/10.

(160089919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**Olicontrol International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.615.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016116360/10.

(160089917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**Paunsdorf/Zwickau Arcaden, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.913.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 109.143.

Il résulte d'un acte notarié, en date du 6 avril 2016, que l'associé unique de la Société, Ivanhoe Europe Equities, a changé de nom et se dénomme désormais Ivanhoé Cambridge Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2016.

*Pour la Société*

Jean-Philippe Gachet

*Gérant*

Référence de publication: 2016116370/15.

(160090473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**NBIM Antoine CHF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 172.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Per Arne Eriksen

*Manager*

Référence de publication: 2016116340/11.

(160089537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**NATIXIS Luxembourg Investissements, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue JF Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 107.132.

Par décision du conseil d'administration du 11 mai 2016, le mandat de Deloitte Audit S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en l'année 2017 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2016.

Par décision du conseil d'administration, Monsieur Philippe Ouazan a été réélu comme président du conseil d'administration de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en l'année 2017 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2016.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2016116339/19.

(160089730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**St.James's Place European S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 77.427.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016116466/9.

(160090276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---



**NATIXIS Luxembourg Investissements, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue JF Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 107.132.

*Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société le 23 mai 2016*

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société à Luxembourg le 23 mai 2016, que l'actionnaire unique a décidé de renommer, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui devra se tenir en 2017 pour statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2016, aux fonctions d'administrateurs de la Société:

- Monsieur Vincent Goy, résident professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Philippe Ouazan, résident professionnellement au 68-76, Quai de la Rapée, F-75012 Paris;
- Monsieur Emmanuel Strauss, résident professionnellement au 30, Avenue Pierre Mendes-France, F-75013 Paris;
- La société Natixis Trust dont le siège social est au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2016.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2016116338/19.

(160089730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**NBIM Antoine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 172.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Per Arne Eriksen

*Manager*

Référence de publication: 2016116341/11.

(160089726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**Norama Real Estate Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 171.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schuttrange, le 27 mai 2016.

Référence de publication: 2016116327/10.

(160090493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**Tressar Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 167.158.

Par la présente, je tiens à vous annoncer ma décision de démissionner de mon poste d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration. Avec effet immédiat.

Strassen, le 24 mai 2016.

Galina ROKOSUIEVA

Adresse professionnelle:

65, Rue des Romains

L-8041 Strassen

Référence de publication: 2016116545/14.

(160090513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**CEP IV Investment 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 206.219.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twentieth day of May,  
Before Us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CEP IV Participations S.à r.l., SICAR, a société à responsabilité limitée qualifying as a société d'investissement en capital à risque, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.226, having a variable share capital and its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>th</sup> floor, L-1653 Luxembourg,

here represented by Mrs Caroline RAMIER, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) with the following articles of incorporation:

**Title I. - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered Office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed between the subscriber and all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter the “Company”), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereinafter the “Articles”).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies of the Company (including to its direct shareholder(s)) and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name “CEP IV Investment 10 S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the mana-

gement of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

## **Title II. - Share capital, Shares and transfer of shares**

**Art. 6. Share capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

All shares issued by the Company are redeemable shares. The share capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of one or several shares. The redemption price payable by the Company for each share redeemed (the "Redemption Price") shall be determined by the sole manager or in case of plurality of managers, by the board of managers. In any case, the payment of the Redemption Price shall not result in the reduction of the net assets of the Company below the amount of the subscribed share capital of the Company increased by the reserves which may not be distributed under Luxembourg law or by virtue of the present Articles of Association. All subject to the legal provisions in force.

**Art. 7. Premium accounts.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the shareholders.

The shareholder(s) may decide to increase the capital reserves of the Company by capital contributions in cash or in kind not remunerated by shares (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, item 115 of the Luxembourg standard chart of account).

**Art. 8. Shareholders' rights.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferrable between shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

## **Title III. - Management**

**Art. 11. Board of managers.** The Company is managed by one (hereinafter the "Sole Manager") or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the "Board of Managers"). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

**Art. 12. Powers of the board of managers.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

**Art. 13. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

**Art. 14. Delegation of power.** The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

**Art. 15. Meeting of the board of managers.** In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present

at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, email, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 16. Minutes of the meetings.** The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the Board of Managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, e-mail, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the written resolutions.

**Art. 17. Liability of the managers.** The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/ them in the name of the Company.

#### **Title IV. - Shareholders' meetings**

**Art. 18. Shareholders' meetings.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 200-2 of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

Resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### **Title V. - Accounting year and annual accounts**

**Art. 19. Accounting year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20. Annual accounts.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Allocation of profits and interim dividends.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

#### **Title VI. - Liquidation and dissolution**

**Art. 22. Liquidation.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 23. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

#### **Title VII. - Applicable law**

**Art. 24. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand sixteen.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, CEP IV Participations S.à r.l. SICAR, prenamed, declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolves to appoint the following person as Managers of the Company:

- Mr William Cagney, Associate Vice President, born on September 5, 1976 in Limerick, Ireland, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Andrew Howlett-Bolton, Vice President, born on April 16, 1980, in Reading, United Kingdom, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- CEP IV Advisor S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.280, having a share capital of EUR 12,500 and its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>th</sup> floor, L-1653 Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>th</sup> floor, L-1653 Luxembourg.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand euros.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.



WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, he signed together with the undersigned notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingtième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

CEP IV Participations S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois à capital variable, soumise au régime des sociétés d'investissement en capital risque, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 185.226 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4e étage, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Madame Caroline RAMIER, employée, professionnellement établie à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire de constituer une société à responsabilité limitée ayant les statuts suivants:

### Titre I<sup>er</sup> . - Forme - Objet social - Durée - Nom - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui sera régie par les lois applicables à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de sociétés que la Société (y compris son (ses) associé(s) direct(s)) et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Nom.** La Société a comme dénomination «CEP IV Investment 10 S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville (Grand- Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise en assemblée générale extraordinaire aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand- Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que déterminées par la

gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

## **Titre II. - Capital social, Parts sociales et transfert de parts sociales**

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'Assemblée des associés, conformément à l'article 18 des statuts.

Toutes les parts sociales émises par la Société sont des parts sociales rachetables. Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs parts sociales. Le prix de rachat payable par la Société pour chaque part sociale rachetée (le «Prix de Rachat») sera déterminé par le gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, le conseil de gérance de la Société. Dans tous les cas, le paiement du Prix de Rachat ne devra pas résulter en une réduction de l'actif net de la Société en dessous du montant du capital social souscrit de la Société augmenté des réserves, lesquelles ne pourront pas être distribuées sous la loi luxembourgeoise ou en vertu des présents Statuts. Le tout sous réserve des dispositions légales en vigueur.

**Art. 7. Comptes de prime.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Les associés peuvent décider d'augmenter les capitaux propres de la Société par apport en capital, en numéraire ou en nature, non rémunérés par des titres (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, poste 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois).

**Art. 8. Droits des associés.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Indivision des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Transfert de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément quant à ce transfert, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité d'au moins trois quarts du capital social appartenant aux survivants. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

## **Titre III. - Gérance**

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut (vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Représentation de la société.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature unique du Gérant Unique, et dans le cas de pluralité des gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Délégation de pouvoir.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs par mandats spéciaux pour des opérations déterminées à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

**Art. 15. Réunion du conseil de gérance.** En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme, ou télex. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant à ces derniers de communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

**Art. 16. Procès verbaux des réunions.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit par toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Des résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance. Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

**Art. 17. Responsabilité des gérants.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

#### **Titre IV. - Assemblée des associés**

**Art. 18. Assemblée des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la Loi.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux (2) gérants, sinon par les associés représentant plus de la moitié des parts sociales du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, ils pourront renoncer à toute formalité de convocation, et celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par email ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la Société exige l'unanimité.

#### **Titre V. - Exercice social et comptes annuels**

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.



Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Allocation des bénéfices et dividendes intérimaires.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut en particulier décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi"

#### **Titre VI. - Liquidation et dissolution**

**Art. 22. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 23. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

#### **Titre VII. - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille seize.

##### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CEP IV Participations S.à r.l., SICAR, susnommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-). Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

##### *Décision de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer la personne suivante en tant que Gérants de la Société:

- M. William Cagney, Associate Vice Président, né le 5 septembre 1976, à Limerick, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Andrew Howlett-Bolton, Vice Président, né le 16 avril 1980, à Reading, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- CEP IV Advisor S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>ème</sup> étage, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 185280.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>ème</sup> étage, L-1653 Luxembourg.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mai 2016. Relation: EAC/2016/11900. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016113434/443.

(160087099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

**Capital Bay Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 206.226.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of the month of May;

Before the undersigned, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Capital Bay Holding S.A., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, in process of registration under the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mr. Luca DI FINO, chartered accountant, residing professionally in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Capital Bay Development S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and

control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company (including its partners). It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person (including its partners).

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by one hundred twenty-five (125) shares in registered form with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of partners**

#### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

### **VII. General provision**

**Art. 17. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2016.

#### *Subscription - payment*

Thereupon, Capital Bay Holding S.A., prenamed and represented as stated hereabove, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all one hundred twenty-five (125) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

#### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Luca DI FINO, chartered accountant, born in Gioia Del Colle, (Italia), on the 23<sup>rd</sup> of June 1969, professionally residing in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong;

2. The registered office of the Company is set at L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.



### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le onzième jour du mois de mai;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Capital Bay Holding S.A., une société constituée et existant suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Capital Bay Development S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société (ce y compris ses associés). Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne (ce y compris ses associés).

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

#### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

### Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée Générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.



## VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2016.

### *Souscription - Libération*

Capital Bay Holding S.A., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent vingt-cinq (125) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros (900.-EUR).

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:  
- Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, né à Gioia Del Colle, (Italie), le 23 juin 1969, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong;
2. Le siège social de la Société est établi à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. DI FINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 13 mai 2016. 2LAC/2016/10156. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016113405/402.

(160087316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

---

### **Contemporary Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 206.218.

### — STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the twenty May.

Before Us, Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Glowsquare S.A., a Luxembourg public company (société anonyme) with registered office at L-1520 Luxembourg, 10-12, rue Adolphe Fischer, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 194.828,

here represented by Caroline RAMIER, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy.

Said proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as state above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a public limited company (Société anonyme), which is hereby incorporated:

## Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

### Art. 1. Form, Name.

1.1. There is formed a public limited liability company (Société anonyme) under the name “CONTEMPORARY INVESTMENTS S.A.” (hereafter the “Company”), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

### Art. 2. Registered Office.

2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

### Art. 3. Object.

3.1. The objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

3.2. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

3.3. In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

3.4. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in relation to real estate or in relation to tangible or intangible property and especially in relation with intellectual property or industrial property.

**Art. 4. Duration.** The Corporation is formed for an unlimited period.

## Chapter II. - Capital

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up.

### Art. 6. Modification of Corporate Capital.

6.1. The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

**Art. 7. Payments.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

**Art. 8. Shares.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by at least two directors or, if the Company has only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

**Art. 9. Transfer of Shares.** There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

### **Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors**

#### **Art. 10. Board of Directors.**

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

10.2. The Directors are nominated by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

#### **Art. 11. Meetings of the Board of Directors.**

11.1. The Board of Directors elects a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In the event of a tied vote, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

**Art. 12. General Powers of the Board of Directors.** Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

#### **Art. 13. Delegation of Powers.**

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

**Art. 14. Representation of the Corporation.** The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

#### **Art. 15. Statutory Auditor.**

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

#### Chapter IV. - General meeting

##### Art. 16. Powers of the General Meeting.

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

**Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the third Wednesday of April of each year at 11.30 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

**Art. 18. Other General Meetings.** The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

**Art. 19. Votes.** Each share is entitled to one vote.

#### Chapter V. - Business year, Distribution of profits

##### Art. 20. Business Year.

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

##### Art. 21. Distribution of Profits.

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

#### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

##### Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

#### Chapter VII. - Applicable law

**Art. 23. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

##### *General provision*

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finished on 31 December of the current year.

The first annual General Meeting shall be held in 2017.

##### *Trading license - regulated activities*

The notary informed the appearing party(parties), which especially acknowledges, that before performing any commercial activity or in the event that the Company is subject to a special law and regulation in relation to its business, the Company must first obtain the relevant license, permit and authorization or meet all other requirements for allowing the business and activity of the Company vis-à-vis any third parties.

##### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the abovenamed party has subscribed the all thirty-one thousand (31,000) shares as follows.

All these shares have been fully paid in a contribution in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

*Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred Euro.

*First extraordinary general meeting*

The above-named party, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1.- The Corporation's address is fixed at 106, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2.- The following has been elected as sole director for a duration of six years, his assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2021:

Mr. Leonardo VOZZI, chartered accountant, born on July 9, 1983 in Policoro (Italy), residing at 10-12, rue Adolphe FISCHER, L-1520 Luxembourg.

3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:

- Liquidation advisory services S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-1470 Luxembourg, 106, Route d'Esch, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.720.

*Power*

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed as the case may be with the registration, listing, modification, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any amendment or modification as requested or any error, lapse or typo in this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille seize, le vingt mai.

Pardevant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Glowsquare S.A., ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 10-12, rue Adolphe Fischer, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 194.828.

représentée par Madame Caroline RAMIER, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, pré-mentionnée, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'acter la constitution et les statuts d'une Société anonyme qui sont ainsi rédigés:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.**

1.1. Il est formé une Société anonyme sous la dénomination «CONTEMPORARY INVESTMENTS S.A.» (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La Société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que tou-

tefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

### **Art. 3. Objet.**

3.1. La Société a pour objets sociaux (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

3.3 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société.

3.4 La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

3.5 D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libéré.

### **Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société peut délivrer des certificats représentant des actions au porteur. L'action au porteur sera conforme aux exigences de l'article 41 de la Loi et sera signée par au moins deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la Société.



### **Titre III. - Administration, Direction, Surveillance**

#### **Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la Société.** En cas d'administrateur unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

#### **Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

### **Titre IV. - Assemblée générale**

#### **Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.** L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le troisième mercredi d'avril à 11.30 heures.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

#### **Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

#### **Art. 21. Répartition de bénéfices.**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### **Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 22. Dissolution, liquidation.**

22.1. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

### **Titre VII. - Disposition générale**

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition générale*

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

#### *Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre de l'année en cours.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2017.

#### *Autorisation de commerce - activités réglementées*

Le notaire soussigné a informé le(s) comparant(s) qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, la société doit être au préalable en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre possible l'activité de la société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante pré-mentionnée, déclare souscrire aux trente et un mille (31,000) actions intégralement.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale et a pris les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la Société est fixée au 106, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur unique pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2021:
  - Monsieur Leonardo VOZZI, expert-comptable, né le 9 juillet 1983 à Policoro (Italie), demeurant au 10-12, rue Adolphe FISCHER, L-1520 Luxembourg.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:
  - Liquidation advisory services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 106, Route d'Esch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 121.720.



*Pouvoirs*

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant de modifier ou réviser selon demande ou de corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mai 2016. Relation: EAC/2016/11902. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016113451/400.

(160087098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

**LSREF4 Garibaldi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LSF 19 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 205.609.

In the year two thousand and sixteen, on the eighteen day of May,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

LSF 18 S.à r.l. (renamed LSREF4 Garibaldi Holdings S.à r.l. by a deed of the same day), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 205610 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, employee with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 18 May 2016.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSF 19 S.à r.l., registered with the RCS under number B 205609, having its registered office at Atrium Business Park Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 15 April 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by 100 (one hundred) shares is held by the Sole Shareholder.
2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
3. The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

- 1) Change of the name of the Company to "LSREF4 Garibaldi Investments S.à r.l."
- 2) Subsequent amendment of article 4 of the Company's articles of association (the Articles) to reflect such change of name;

3) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "LSREF4 Garibaldi Investments S.à r.l."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 4 of the Articles so that article 4 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 4. Name.** The corporate name of the Company is LSREF4 Garibaldi Investments S.à r.l."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the change resolved above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le dix-huit mai,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LSF 18 S.à r.l. (renommée LSREF4 Garibaldi Holdings S.à r.l. par acte du même jour), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 205610 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 mai 2016.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSF 19 S.à r.l., immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 205609, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 15 avril 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par 100 (cent) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.
2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.
3. L'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour*

- 1) Changement de nom de la Société en «LSREF4 Garibaldi Investments S.à r.l.»;
- 2) Par conséquent, modification de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter ce changement de nom de la Société.
- 3) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter le changement proposé ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin

d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en «LSREF4 Garibaldi Investments S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide en conséquence de modifier l'article 4 des Statuts, de sorte que cet article 4 aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

« **Art. 4. Dénomination.** La société est dénommée «LSREF4 Garibaldi Investments S.à r.l.» ».

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter le changement effectué ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 19 mai 2016. 2LAC/2016/10510. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2016.

Référence de publication: 2016114583/117.

(160087849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

**KB Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 167.605.

In the year two thousand and sixteen, on eighteenth day of May.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "KB PRIVATE S.A. SPF", with registered office at L-1528 Luxembourg, 8A, Boulevard de la Foire, incorporated pursuant a deed of Maître Karine REUTER, notary residing in Pétange, on March 7<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1085 of April 27<sup>th</sup>, 2012, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.605 (the "Company").

The general meeting is chaired by Mrs. Anaïs DEYGLUN, notary clerk, residing professionally in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, which also appointed as secretary.

The general meeting appoints Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, as scrutineer.

The board having thus been constituted, the chairman exposes to the notary to state that:

I. The agenda of the general meeting is worded as follows:

*Agenda:*

1. Amendment of the financial year of the Company.
2. Amendment to article 16 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of accounting year specified under item (1.) above.
3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares they hold are indicated on an attendance list; this attendance list, having been signed by the shareholders, the proxies of the shareholders represented and by the members of the board, will remain attached to these minutes to be filed with it to the formality of registration.

Will remain annexed to the present the proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the persons appearing.

III.- That the entire share capital being present or represented at this meeting, it could be disregarded customary summons, present or represented shareholders due notice and declaring that they have had knowledge of the agenda day which was communicated to them in advance.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate, as constituted on the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution:*

The general meeting decides to change the financial year so that it will begin January 1<sup>st</sup> and end on December 31<sup>st</sup>.

Notwithstanding, the year that began on July 1<sup>st</sup>, 2015 was closed in anticipation of December 31<sup>st</sup>, 2015, and the exercise began on January 1<sup>st</sup>, 2016 and will end on December 31<sup>st</sup>, 2016.

*Second resolution*

Then, the general meeting resolves to amend Article 16 of the Company's Articles of association, as follows:

“ **Art. 16.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December.”

*Third resolution*

Following the aforesaid resolutions, the general meeting resolves to amend Article 14, first paragraph, of the Company's Articles of association, as follows:

“ **Art. 14. (First paragraph).** The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of May, at 10 am.”

Nothing else being on the agenda, the meeting was adjourned.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with the notary the present deed.

**Following the french version:**

L'an deux mille seize, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois "KB PRIVATE S.A. SPF", avec siège social à L-1528 Luxembourg, 8A, Boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, en date du 7 mars 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1085 du 27 avril 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 167.605 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'exercice social.

2. Modification de l'article 16 des statuts de la Société afin de refléter le changement d'exercice social repris sous le point ci-dessous (1).

### 3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social de sorte que celui-ci commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre.

Par dérogation, l'exercice ayant débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2015 s'est clôturé anticipativement au 31 décembre 2015, et que l'exercice en cours a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et se terminera le 31 décembre 2016.

#### *Deuxième résolution*

Ainsi, l'assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre. ».

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier l'article 14, premier alinéa, comme suit:

« **Art. 14. (Premier alinéa).** L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures. ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signées avec le notaire la présente minute.

Signé: A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 19 mai 2016. Relation: DAC/2016/7216. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 24 mai 2016.

Référence de publication: 2016114528/115.

(160087945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

### **DS Turkey 9 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.479.

### DISSOLUTION

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh of May.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bosphorus Capital Partners Limited, a limited liability company established under the laws of Guernsey, having its registered office at Le Truchot, Sarnia House, GY1 4NA St Peter Port, Guernsey, registered with the Trade and Companies Register of Guernsey under number 4576, the "Sole Shareholder",

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the Proxy-Holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requested the undersigned notary to act its declarations and observations as follows:

I.- That the limited liability company ("société à responsabilité limitée"), DS TURKEY 9 S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under section B number 145479, was incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, on March 18, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 814 dated April 16, 2009.

II.- That the subscribed share capital of the company DS TURKEY 9 S.à r.l., amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of 25 euros (EUR 25) each, fully paid up and entirely held by the appearing party.

III.- That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the company DS TURKEY 9 S.à r.l. "

IV.- That Bosphorus Capital Partners Limited, as liquidator declares explicitly to proceed with the dissolution of the company DS TURKEY 9 S.à r.l.

V.- That the Sole Shareholder declares that all the known debts have been paid and that they take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company DS TURKEY 9 S.à r.l., and that the liquidation of the company DS TURKEY 9 S.à r.l., is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the Sole Shareholder declares that the liquidation is closed.

VII.- That the shareholders' register of the dissolved company DS TURKEY 9 S.à r.l. has been cancelled.

VIII.- That the financial statements of the company DS TURKEY 9 S.à r.l. as at the date of dissolution are hereby approved.

IX.- That the Sole Shareholder grants full discharge ("quitus") to the sole manager of the dissolved company DS TURKEY 9 S.à r.l. for the execution of his mandate and duties during the period starting on January 1, 2016 and ending on the day of the liquidation of the company DS TURKEY 9 S.à r.l.

X.- That the records and documents of the dissolved company DS TURKEY 9 S.à r.l. will be kept for a period of five years at the offices of Alter Domus Luxembourg S.à r.l. having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L 1882 Luxembourg.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version. On request of the appearing party, duly represented, and in case of divergences between the English and French Text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was prepared in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Proxy-Holder of the Sole Shareholder, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, the Proxy-Holder of the Sole Shareholder and the Notary, have together signed this deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le onze mai.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Bosphorus Capital Partners Limited, une société établie sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à Le Truchot, bâtiment Sarnia House, GY1 4NA St Peter Port, immatriculée au registre de commerce de Guernesey sous le numéro 4576, ci-après dénommée "l'Associé Unique",

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique, représenté tel que dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations et constatations ainsi qu'il suit:

I.- Que la société à responsabilité limitée DS TURKEY 9 S.à r.l. , ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 145479, a été



constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 13 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 814 du 16 avril 2009.

II.- Que le capital social souscrit de la société DS TURKEY 9 S.à r.l. est fixé à douze mille cinq cents euros cents (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées et détenues par la partie comparante.

III.- Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société DS TURKEY 9 S.à r.l.

IV.- Que Bosphorus Capital Partners Limited, en tant que liquidateur de la société DS TURKEY 9 S.à r.l., a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.

V.- Que l'Associé Unique déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute DS TURKEY 9 S.à r.l., et que la liquidation de la société DS TURKEY 9 S.à r.l., est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que l'Associé Unique déclare que la liquidation est clôturée.

VII.- Que le registre des associés de la société dissoute DS TURKEY 9 S.à r.l. est annulé.

VIII.- Que les états financiers de la société DS TURKEY 9 S.à r.l., à la date de la dissolution sont ici approuvés.

IX.- Que l'Associé Unique accorde décharge pleine et entière au agérant unique de la société dissoute DS TURKEY 9 S.à r.l., pour l'exécution de son mandat et charges pendant, et en relation avec, la période ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et se terminant au jour de la liquidation de DS TURKEY 9 S.à r.l.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans chez Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire de l'Associé Unique connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 mai 2016. Relation GAC/2016/3826. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016113481/103.

(160087754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

### **European Property Soparfi 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.586.

Im Jahr zwei tausend und sechzehn, am dreizehnten Mai,

Vor dem unterzeichnenden, Maître Léonie GRETHEN, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, ("Notar"),

#### IST ERSCHIENEN:

European Property SICAV-FIS, eine société d'investissement à capital variable bestehend unter Luxemburger Recht, mit Sitz in 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 137555, die alle ausgegebenen Anteile der Gesellschaft hält (der "Alleingesellschafter").

hier vertreten durch Frau Rachida El Farhane, Angestellte, mit professionellem Sitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht ausgegeben am 11 Mai 2016 in Luxemburg,

welche Vollmacht, nachdem sie ne varietur vom erschienenen Bevollmächtigten und vom amtierenden Notar unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

als alleinige Gesellschafterin der European Property Soparfi 1 S.à r.l., eine luxemburgische société à responsabilité limitée, mit Sitz in 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 138586 welche gegründet wurde gemäß einer

notariellen Urkunde aufgenommen durch den Notar Maître Jean-Joseph Wagner, vorher mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg am 8. Mai 2008, deren Satzung (die "Satzung") im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) am 11. Juni 2008, unter der Nummer 1439 und Seite 69030, veröffentlicht wurde und deren Satzung zum letzten Mal abgeändert wurde, gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Jean-Joseph WAGNER, am 2. Oktober 2014 und im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) am 17. November 2014, unter der Nummer 3421 und Seite 164.207, veröffentlicht (die "Gesellschaft").

Artikel 200-2 des Luxemburger Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der jeweils gültigen Fassung ("Artikel 200-2") regelt, dass ein Alleingesellschafter einer société à responsabilité limitée die Befugnisse der Gesellschafterversammlung der Gesellschaft ausübt und die Beschlüsse des Alleingesellschafters in einer Niederschrift festzuhalten oder schriftlich abzufassen sind.

Der Alleingesellschafter, der in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter der Gesellschaft handelt, fasst hiermit die folgenden schriftlichen Beschlüsse gemäß Artikel 200-2 vor dem Notar:

#### *Erster Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um eine Betrag von fünfzehntausend Euro (EUR 15,000.-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500.-) auf einen Betrag von siebenundzwanzigtausendfünfhundert Euro (EUR 27,500.-) zu erhöhen, durch Erzeugung und Ausgabe von fünfzehntausend (15,000) neuen Gesellschaftsanteilen, mit jeweils einem Nennwert von einem Euro (EUR 1.-) und den Rechten und Pflichten wie sie in der Satzung stehen (die "Neuen Anteile").

#### *Zeichnung und Zahlung*

Alle Neuen Anteile werden gezeichnet vom Alleingesellschafter und ganz eingezahlt durch eine Bareinlage (die "Einlage").

Der Beweis des Bestandes und der Bewertung der Einlage wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht.

#### *Zweiter Beschluss*

Als Folge des oben gennante Beschlusses, beschließt der Alleingesellschafter den Artikel 5 der Satzung abzuändern, damit dieser wie folgt lautet:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf siebenundzwanzigtausendfünfhundert Euro (EUR 27,500.-) und ist in siebenundzwanzigtausendfünfhundert (27,500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-) aufgeteilt."

#### *Kosten und Notarielle Urkunde*

Die aufgrund der vorliegenden Urkunde von der Gesellschaft zu tragenden Aufwendungen, Kosten, Vergütungen oder Gebühren gleich in welcher Form werden auf circa eintausendeinhundert Euro (EUR 1,100.-) veranschlagt.

Worüber Urkunde, beurkundet und aufgenommen in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung von allem Vorstehenden vor dem Bevollmächtigten der Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/15902. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé):* Paul MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxemburg, den 23. Mai 2016.

Référence de publication: 2016112494/66.

(160086468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

---

#### **Chancel Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.620.

L'an deux mille seize, le douze mai.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire de Chancel Holding S.C.A. (ci-dessous la «Société»), une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.145.620, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 18 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 avril 2009, numéro 889.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte notarié en date du 5 novembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 février 2016, sous le numéro 357.

L'assemblée est ouverte à sous la présidence de Flora Gibert, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Nora Esslingen, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Flora Gibert, prénommée.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de l'article 12 des statuts de la Société.
2. Modification de l'article 31 des statuts de la Société.
3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre de leur actions sont listés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'assemblée, sera attachée à ce présent acte et déposée au même moment aux autorités de régulations.

III. Que l'entier capital social présent ou représenté à cette assemblée et l'ensemble des actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont eu notification convenable et ont pris connaissance de l'ordre du jour avant la tenue de cette assemblée, aucun avis de convocation étant nécessaire.

IV. Que l'assemblée, représentant l'entier capital social, est régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer sur tous les points de cet ordre du jour.

De suite l'assemblée générale des actionnaires, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'alinéa 2 de l'article 12 qui aura désormais la teneur suivante:

#### **« Art. 12. Gestion.**

12.1 La Société sera gérée par Malva S.à r.l., agissant en sa qualité d'Actionnaire Commandité unique (le «Gérant Commandité»).

12.2 Le Gérant Commandité pourra être révoqué sans son consentement par une décision prise par l'assemblée générale des Actionnaires à une majorité spéciale de deux tiers (2/3) des Actions de Commanditaire et 100% des Actions Préférentielles non encore annulées. Après annulation de la totalité des Actions Préférentielles la décision sera prise par l'assemblée générale des Actionnaires à une majorité de deux tiers (2/3) des Actions de Commanditaire présentes à l'Assemblée.

Les Actions de Commandité ne peuvent pas prendre part au vote. Pour les besoins de cet article 12.2, il est précisé que l'accord du Gérant Commandité n'est pas requis.

12.3 Les Actionnaires Commanditaires ne participeront pas à la gestion de la Société et ne pourront pas y intervenir.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'ajouter un nouvel alinéa dans l'article 31 et de prévoir un prélèvement de vingt pour cent (20%) sur le Bénéfice Net de la Société pour la constitution d'un fonds de réserve statutaire jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne le montant de sept millions euros (EUR 7.000.000,-) (la «Réserve Statutaire»).

Ainsi, l'article 31 aura désormais la teneur suivante:

#### **« Art. 31. Distribution des profits et dividendes intérimaires.**

31.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements, charges et des provisions raisonnables, constituent le bénéfice net (le «Bénéfice Net»).

31.2. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le Bénéfice Net de la Société pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société (la «Réserve Légale»).

31.3. Il est prélevé vingt pour cent (20%) sur le Bénéfice Net de la Société pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, aussi longtemps que celui-ci atteigne le montant de sept millions euros (EUR 7.000.000,-) (la «Réserve Statutaire»).

31.4. Après prélèvement de la Réserve Légale et de la Réserve Statutaire, au moins cinquante pour cent (50%) du Bénéfice Net devra être distribué tous les ans, sauf en cas de décision contraire prise par l'assemblée générale à la majorité simple des votes émis avec un vote conforme de la majorité des Actions Préférentielles.

31.5. Le Gérant Commandité pourra prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les conditions prévues par la Loi de 1915.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, N. ESSLINGEN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 17 mai 2016. 1LAC/2016/15839. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

*Le Receveur* (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016113415/76.

(160086631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

#### **DSN Events A.S.B.L., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9233 Diekirch, 37, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 10.838.

#### — STATUTS

1. Nom/Prénom: SUSIC-FOJNICA Sabina

Profession: Aide socio familiale

Adresse: 60B, rue Jos Simon L-9550 Wiltz

Nationalité: luxembourgeoise

Date de naissance: 02.06.1975

Lieu de naissance: Gostovic (BiH)

Numéro de téléphone: 691 959 902

Organe: Président

2. Nom/Prénom: SUSIC Nermin

Profession: Conducteur de bus

Adresse: 60B, rue Jos Simon L-9550 Wiltz

Nationalité: luxembourgeoise

Date de naissance: 09.07.1973

Lieu de naissance: Rujnica (BiH)

Numéro de téléphone: 691 541 471

Organe: Vice-Président

3. Nom /Prénom: KALAC Jasmin

Profession: Conducteur de bus

Adresse: 5D, Rue Belle-Vue L-9176 Niederfeulen

Nationalité: luxembourgeoise

Lieu de naissance: Rozaje (MNE)

Numéro de téléphone: 691 999 926

Organe: Secrétaire

**Art. 1<sup>er</sup>. Constitution et dénomination.** L'association porte la dénomination de DSN EVENTS A.S.B.L

**Art. 2. Buts.** Notre association a pour but d'organiser des événements de tous styles. L'association veut donner une bonne image de chaque culture aux gens résidents au Luxembourg. Des concerts seront organisés avec une variation d'artistes, ainsi que la modernité d'aujourd'hui sera mise en avant.

**Art. 3. Durée de l'association.** La durée de l'association est indéterminée.

**Art. 4. Siège social.** L'association a son siège à Diekirch, 37 avenue de la Gare. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5. Moyens d'action.** Les moyens d'action de l'association:

- les publications, les flyers et les réunions de travail;
- les concerts;
- le travail avec des artistes internationaux;
- le marketing;
- les cultures du monde;
- la musique

**Art. 6. Ressources de l'association.** Les ressources de l'Association:

- des services de la part de DSN EVENTS;
- des droits divers;
- des produits de programmes de télévision, radio, internet;
- des Sponsors.

**Art. 7. Admission et adhésion.** Pour pouvoir quitter l'association, le membre concerné doit faire parvenir par lettre recommandée, trois mois en avance sa démission au conseil de l'administration.

**Art. 8. Composition de l'association.** L'association se compose de minimum trois personnes.

**Art. 9. Assemblée Générale Ordinaire.** L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association sur convocation du président du conseil d'administration.

**Art. 10. Exclusion.** En cas de faute grave aux présents statuts tout associé peut être exclu par le conseil d'administration.

**Art. 11. Signature de l'association.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 12. Modification des statuts.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 13. Dissolution.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions.

Son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale en cas de dissolution de l'association.

**Art. 14. Sectorisation.** Les présents statuts ont été approuvés par l'Assemblée Générale.

**Art. 15. Membres.**

*Président:*

SUSIC SABINA

*Vice-Président:*

SUSIC NERMIN

*Secrétaire:*

KALAC JASMIN

Signatures

*Président / Vice-Président / Secrétaire*

Référence de publication: 2016112468/72.

(160086455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

---

**Episo 3 Chevre JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 205.194.

—  
*Rectificatif L160058654 - déposé le 08/04/2016*

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth of May.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 173174,

here represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, whose professional address is at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on March 30<sup>th</sup>, 2016,

The power of attorney, dated March 30<sup>th</sup>, 2016, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, which remained attached and has been registered with the deed of incorporation hereinafter referred, signed on 31<sup>st</sup> March 2016 before Maître Martine SCHAEFFER, number 618 of her Répertoire and number 386/2016 of the repertoire of Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf, and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, on the 5<sup>th</sup> April 2016 with the relation 2LAC/2016/7311, registered with the R.C.S.Luxembourg under number L160058654, not yet published in the Mémorial C.

The prenamed company was the appearing and the subscribing party in the prenamed deed of incorporation, signed on March 31<sup>st</sup>, 2016 before Maître Martine SCHAEFFER.

In Article 5.1. (vi) in the english part of the deed, the class of parts was erroneously indicated as B-2 instead of B-3, whereas the deed should have mentioned:

“(vi) eleven (11) Class B-3 redeemable shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class B-3 Shares, and together with the Class A-3 Shares, the Class 3 Shares), subscribed and fully paid-up,

and each having the specific distribution rights as determined in the present Articles or in any shareholder's agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company and the Company.”

The appearing party requires the notary to make this rectification in the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the year and day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le douze mai.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173174,

représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 30 mars 2016, qui est restée annexée et a été enregistrée avec l'acte de constitution ci-après cité, signé le 31 mars 2016 pardevant Maître Martine SCHAEFFER, numéro 618/2016 de son répertoire et 386 du répertoire de Maître Marc LOESCH, et enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, le 5 avril 2016 sous la relation 2LAC/2016/7311, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro L160058654, non encore publié au Mémorial C.

La société prénommée était la partie comparante et souscrivante dans le prédit acte de constitution signé le 31 mars 2016 pardevant Maître Martine SCHAEFFER.

Dans l'article 5.1. (vi) de la version anglaise de l'acte, la catégorie de parts a été erronément indiquée comme «B-2» au lieu de «B-3», de manière à ce que l'article 5.1.(vi) doit se lire comme suit:

“(vi) eleven (11) Class B-3 redeemable shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class B-3 Shares, and together with the Class A-3 Shares, the Class 3 Shares), subscribed and fully paid-up, and each having the specific distribution rights as determined in the present Articles or in any shareholder's agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company and the Company.”

La partie comparante requiert le notaire de faire cette rectification au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 mai 2016. 2LAC/2016/10301. Reçu douze euros EUR 12,-.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016113522/72.

(160087009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

**Msteel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9147 Erpeldange-sur-Sûre, 18, rue Castille.  
R.C.S. Luxembourg B 158.955.

L'an deux mille seize, le dix-huit mai,

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MSTEEL S.A., avec siège social au 1, Z.I., L-9085 Ettelbruck, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 158 955, et constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 février 2011, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 960 du 11 mai 2011 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Sam MASSARD, entrepreneur, demeurant au 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-9024 Ettelbruck.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe MASSARD, entrepreneur, demeurant au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe MASSARD, prénommé.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert de siège social de la Société dans la commune d'Erpeldange-sur-Sûre, à l'adresse suivante: 18, rue Castille, L-9147 Erpeldange-sur-Sûre;

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «MSTEEL S.A.».

Cette société aura son siège dans la commune d'Erpeldange-sur-Sûre. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.»;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, et le cas échéant, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne variateur» par les actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés.

III.- Que toutes les 100 (cent) actions émises par la Société, toutes sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée, et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu pleine connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour ci-avant.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société dans la commune d'Erpeldange-sur-Sûre, à l'adresse suivante: 18, rue Castille, L-9147 Erpeldange-sur-Sûre.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts de la Société, lequel se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «MSTEEL S.A.».

Cette société aura son siège dans la commune d'Erpeldange-sur-Sûre. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.».

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros (EUR1.350,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. MASSARD, P. MASSARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/16041. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016113811/68.

(160087261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

**Dokiliko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3521 Dudelange, 4, rue Karl Marx.

R.C.S. Luxembourg B 189.802.

L'an deux mille seize, le trente et un mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Véronique Marie-Jeanne Renée Eixarch veuve Lefebvre, née le 31 mai 1961 à Belfort (France), demeurant au 4, rue Karl Marx, L-3521 Dudelange, Grand-Duché du Luxembourg,

ici représentée aux présentes par Me Lydie Beuriot, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 25 mars 2016;

2. Madame Françoise Ginette Michelle Eixarch épouse Josselin, née le 7 avril 1966 à Belfort (France), demeurant au 43, avenue du Maréchal Fayolle, F-75116 Paris, France,

ici représentée aux présentes par Me Lydie Beuriot, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 24 mars 2016;

3. Monsieur Guillaume Christian Patrick Thonier, né le 1<sup>er</sup> octobre 1976 à Paris (France), demeurant au 660 Natoma Street, 94103 San Francisco, CA, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté aux présentes par Me Lydie Beuriot, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 24 mars 2016;

4. Monsieur Pascal, Daniel Josselin, né le 31 janvier 1965 à Saint Maur des Fossés (France), demeurant au 43, avenue du Maréchal Fayolle, F-75116 Paris, France,

ici représenté aux présentes par Me Lydie Beuriot, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 25 mars 2016;

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La partie comparante, agissant en sa qualité susvisée, a demandé au notaire instrumentant d'acter:

I) que les parties visées ci-dessus de 1) à 4) sont les associés de la société à responsabilité limitée Dokiliko S.à r.l., avec siège social à L-3521 Dudelange, 4, rue Karl Marx, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.802, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER de Luxembourg agissant en remplacement du notaire Marc LOESCH, de résidence à Luxembourg, empêché, le 25 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2968 le 16 octobre 2014, rectifié suivant acte reçu par le dit notaire Marc Loesch, 31 octobre 2014 le 9 août 2013, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 3686 du 3 décembre 2014 (la «Société»).

II) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq mille cinq cent cinquante-huit Euros (EUR 5.558,-) pour le porter de son montant actuel de treize mille cent vingt-cinq Euros (EUR 13.125,-) à un montant de dix-huit mille six cent quatre-vingt-trois Euros (EUR 18.683,-), par l'émission de cinq mille cinq cent cinquante-huit (5.558) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune auxquelles est attachée une prime d'émission d'un montant global d'un million sept cent soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-deux Euros (EUR 1.779.442,-);

2.- Souscription et libération de toutes les nouvelles parts sociales avec paiement partiel de la prime d'émission attachée aux parts sociales;

3.- Modification afférente de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social susvisée; et

4.- Divers.

#### *Première résolution*

Les associés décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq mille cinq cent cinquante-huit Euros (EUR 5.558,-) pour le porter de son montant actuel de treize mille cent vingt-cinq Euros (EUR 13.125,-) à un montant de dix-huit mille six cent quatre-vingt-trois Euros (EUR 18.683,-), par l'émission de cinq mille cinq cent cinquante-huit (5.558) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune auxquelles est attachée une prime d'émission d'un montant global d'un million sept cent soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-deux Euros (EUR 1.779.442,-).

#### *Renonciation au droit préférentiel de souscription*

Comparaissent alors:

(i) Monsieur Pascal, Daniel Josselin et

(ii) Madame Françoise, Ginette, Michelle Eixarch épouse Josselin

représentés par Me Lydie Beuriot, prénommée, en vertu des prédites procurations datées du 25 mars 2016 qui déclarent et demandent au notaire d'acter qu'ils renoncent chacun à leur droit préférentiel de souscription.

#### *Souscription et libération*

Comparaissent alors:

(iii) Monsieur Guillaume, Christian, Patrick Thonier;

(iv) Madame Véronique, Marie-Jeanne, Renée Eixarch veuve Lefebvre;

(v) La société F P J, société à responsabilité limitée de droit français, avec siège social au 43 avenue du Maréchal Fayolle, 75116 Paris, France, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 503734691; et

(vi) Monsieur Fabrice Vecchioli, demeurant au 21 Queen's Gate Gardens, London SW7 5LZ, United Kingdom,

Tous représentés par Me Lydie Beuriot, prénommée, en vertu de procurations datées des 24 et 25 mars 2016.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

Les associés déclarent à l'unanimité agréer Monsieur Fabrice Vecchioli et la société FPJ comme nouveaux associés.

Les comparants déclarent alors souscrire aux parts sociales nouvellement émises comme suit:

- Monsieur Guillaume, Christian, Patrick Thonier déclare souscrire à quatre-vingt-treize (93) parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement avec une prime d'émission attachée aux parts sociales nouvellement émises de vingt-neuf mille neuf cent sept Euros (EUR 29.907,-) par l'apport en nature d'un compte courant d'associé d'un montant de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) et par un apport en numéraire de cinq mille Euros (EUR 5.000,-);

- Madame Véronique, Marie-Jeanne, Renée Eixarch veuve Lefebvre déclare souscrire à cent soixante-et-onze (171) parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement avec une prime d'émission attachée aux parts sociales nouvellement émises de cinquante-quatre mille huit cent vingt-neuf Euros (EUR 54.829,-) par l'apport en nature d'un compte courant d'associé d'un montant de cinquante-cinq mille Euros (EUR 55.000,-);

- La société F P J, tel que représentée, déclare souscrire six cent vingt-trois (623) parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement avec une prime d'émission attachée aux parts sociales nouvellement émises de cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante-dix-sept Euros (EUR 199.377,-) par l'apport en nature d'une créance envers la Société d'un montant de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) et par un apport en numéraire de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-).

- Monsieur Fabrice Vecchioli, tel que représenté, déclare souscrire à quatre mille six cent soixante-et-onze (4.671) parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement par un apport en numéraire de quatre mille six cent soixante-et-onze euros (EUR 4.671) avec une prime d'émission attachée aux parts sociales nouvellement émises de un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-neuf Euros (EUR 1.495.329,-)

- Libération par Monsieur Fabrice Vecchioli de la prime d'émission d'un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-neuf Euros (EUR 1.495.329,-)

Les associés décident à l'unanimité que la prime d'émission d'un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-neuf Euros (EUR 1.495.329,-) attachée aux parts sociales nouvellement émises et souscrites par Monsieur Fabrice Vecchioli sera libérée par Monsieur Fabrice Vecchioli en trois tranches dont la première tranche de quatre cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-neuf Euros (EUR 495.329,-) au présent acte.

Monsieur Fabrice Vecchioli s'engage, et les associés acceptent, à libérer la seconde tranche de la prime d'émission à hauteur d'un montant de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2016.

Monsieur Fabrice Vecchioli s'engage, et les associés acceptent, à libérer la troisième et dernière tranche de la prime d'émission à hauteur d'un montant de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Est alors porté à la connaissance de Monsieur Fabrice Vecchioli l'article 1846 du Code civil qui prévoit que: «L'associé qui devait apporter une somme dans la société, et qui ne l'a point fait, devient, de plein droit et sans demande, débiteur des intérêts de cette somme, à compter du jour où elle devait être payée».

Le notaire visant le certificat de blocage émis par la banque de la Société constate que la Société a dès à présent à sa libre et entière disposition la somme de cinq cent cinquante-cinq mille Euros (EUR 555.000,-) correspondant à la libération des parts sociales souscrites en contrepartie d'un apport en numéraire ainsi que de la libération partielle de la prime d'émission telle que décrite ci-dessus.

#### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 5.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à dix-huit mille six cent quatre-vingt-trois Euros (EUR 18.683,-), représenté par dix-huit mille six cent quatre-vingt-trois (18.683) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, le notaire et la mandataire ont signé le présent acte.

Signé: BEURIOT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 01 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/10738. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 26 mai 2016.

Référence de publication: 2016116069/122.

(160090136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

#### **MRO Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 205.614.

#### — EXTRAIT

Il résulte d'un acte signé sous seing privé notifié à la société en date du 27 mai 2016 que:

GESTMAN S.A. société de droit luxembourgeois avec siège social au 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 37.378, a cédé les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales qu'elle détenait dans la société MRO HOLDING SàRL à Monsieur Ahron FRENKEL, Administrateur de société, né à Kefar Sava (Israël) le 09/09/1957, demeurant au 31D, Le Millefiori, Rue des Genêts à 98000 MONTE-CARLO (MONACO).

Suite à ce transfert, les parts sociales sont détenues comme suit:

- Ahron FRENKEL .....	<u>12.500 parts sociales</u>
TOTAL .....	12.500 parts sociales

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016117342/18.

(160091033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.